



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
☎ +33 (0)1 45 68 15 71
Fax +33 (0)1 45 68 55 70

Ref.: CL/WHC.8/01

- A :** Tous les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial
- cc :** Organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (ICCROM, ICOMOS et IUCN)
- Objet :** *Projet révisé des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

Chère Madame/Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le premier projet révisé des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* est achevé et se trouve joint pour votre étude et vos commentaires. Le projet révisé des *Orientations* a été préparé selon le nouveau cadre général proposé tel qu'il a été discuté à la vingt-quatrième session du Comité du patrimoine mondial (Cairns, 2000) (voir Annexe 1).

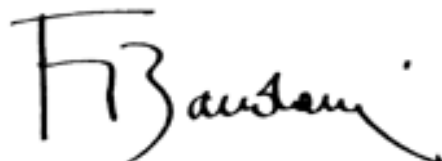
Le projet révisé des *Orientations* est également disponible sous sa version électronique sur le site web du Centre du patrimoine mondial (www.unesco.org/whc/fr/orient/).

Je vous prie de transmettre vos commentaires, en anglais ou en français, au Centre du patrimoine mondial avant le 7 septembre 2001. Nous vous serions très reconnaissants de nous les communiquer par e-mail à n.dhumal@unesco.org

Il serait également utile que vos commentaires ainsi que les textes que vous souhaitez voir ajoutés comportent des références aux numéros de paragraphes concernés du projet révisé des *Orientations*.

Si vous avez d'autres questions relatives à cette version révisée des *Orientations* et à son processus de révision (voir Annexe II), n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame/Cher Monsieur, les assurances de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading "F. Bandarin". The signature is written in a cursive style with a large, stylized initial "F" and a long, sweeping tail on the "n".

Francesco Bandarin
Directeur
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pièces jointes : Annexe I, Annexe II ainsi que le premier projet révisé des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

**EXTRAITS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL, VINGT-QUATRIEME
SESSION, RAPPORT, CAIRNS, AUSTRALIE
27 NOVEMBRE - 2 DECEMBRE 2000**

VI. TRAVAIL DES GROUPES DE REFORME SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

4. PROPOSITIONS DE REVISION DES *ORIENTATIONS*

Le Directeur du Centre du patrimoine mondial a remercié English Heritage et le Gouvernement britannique d'avoir organisé, conjointement avec le Centre UNESCO du patrimoine mondial, la Réunion internationale d'experts sur la révision des *Orientations* à Cantorbéry, Royaume-Uni, du 10 au 14 avril 2000. Il a également remercié le Gouvernement britannique d'avoir offert de verser une contribution financière supplémentaire à cette importante activité en 2001.

Suite à la présentation d'un rapport sur les conclusions de la réunion d'experts par Christopher Young (Royaume-Uni), qui avait présidé la réunion, le Comité a décidé de remanier les *Orientations* conformément au nouveau cadre général proposé (WHC-2000/CONF.204/INF.10) :

- I. INTRODUCTION
- II. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
- III. PROTECTION ET CONSERVATION DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL
- IV. ASSISTANCE INTERNATIONALE
- V. ACTIVITES D'APPUI A LA *CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL*

Le Comité a demandé que les *Orientations* soient simplifiées, rationalisées et présentées sous une forme plus accessible, avec une bonne partie des matériaux existants ou nouveaux, mis en annexe et autre documentation. Le Comité a demandé que les *Orientations* soient présentées de manière logique, en revenant aux principes fondamentaux de la Convention du patrimoine mondial. Le texte révisé des *Orientations* comportera pour la première fois une section regroupée sur la protection et la conservation des biens du patrimoine mondial.

L'UICN s'est déclarée satisfaite de l'excellent travail accompli par les experts réunis à Cantorbéry en vue de proposer une refonte des *Orientations*. Elle a convenu qu'un remaniement d'ensemble de ce document clé s'imposait plutôt que des amendements ponctuels adoptés de manière additive dans le passé. L'UICN a exprimé le souhait de contribuer au processus de révision et a proposé cinq objectifs pour la nouvelle version des *Orientations* :

1. L'intégration de critères culturels et naturels tout en maintenant les termes employés pour les critères naturels
2. Le lien étroit entre les concepts d'intégrité et d'authenticité
3. L'importance accrue accordée à la gestion du site
4. L'importance du suivi réactif sachant que rien n'est plus efficace pour la crédibilité de la Convention
5. L'utilisation plus créative des listes indicatives

Le Comité a décidé que le processus de révision des *Orientations* devait être coordonné par le Centre du patrimoine mondial dans un esprit de collaboration entre les représentants des Etats parties, les organes consultatifs et le Secrétariat. Il a été convenu que le nouveau texte des *Orientations* devrait refléter les différentes perspectives régionales et culturelles. Le Comité a accepté une approche en plusieurs phases concernant la révision des *Orientations*. Le Directeur du Centre du patrimoine mondial a fait observer qu'il serait nécessaire d'obtenir des ressources humaines et financières supplémentaires pour permettre au Centre de coordonner ce processus.

Phase I Réunion au Siège de l'UNESCO, à Paris, en janvier 2001, pour déterminer le processus de révision des *Orientations*

Phase II Préparation par le Secrétariat d'un premier projet de texte révisé en anglais et en français pour refléter toutes les propositions de révision actuelles et indiquer la provenance des révisions proposées

Phase III Diffusion du texte révisé à tous les Etats parties et mise à disposition sur le site Web

Phase IV Contributions écrites des Etats parties

Phase V Réunion pour peaufiner les nouvelles *Orientations*, section par section

Phase VI Soumission des *Orientations* révisées pour décision à la vingt-cinquième session du Comité du patrimoine mondial en 2001.

ANNEXE II

EXTRAIT DU RAPPORT DU RAPPORTEUR, BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL, VINGT-CINQUIEME SESSION, PARIS, SIEGE DE L'UNESCO, 25 – 30 JUIN 2001

III. RAPPORT SUR LES ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE SECRETARIAT DEPUIS LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMITE

III.51 Le Bureau a convenu que la première compilation des *Orientations* que le Centre a préparée serait présentée sur son site Web (www.unesco.org/whc/fr/orient/) et diffusée aux Etats parties pour commentaire en juillet 2001. Les observations des Etats parties (communiquées par écrit en anglais ou en français) devront être présentées au Centre avant le 7 septembre 2001. Le Centre organisera en septembre/octobre une réunion d'information au siège de l'UNESCO pour informer les Etats parties des points qui seront discutés lors des prochaines sessions de l'Assemblée générale et du Comité du patrimoine mondial. Le Centre rendra compte à la réunion d'information de l'avancement de la préparation des *Orientations* révisées et donnera un bref aperçu des commentaires reçus des Etats parties.

III.52 Une réunion d'un petit groupe de rédaction se tiendra au siège de l'UNESCO du 8 au 12 octobre 2001 au lieu du 10 au 14 septembre 2001, comme initialement prévu, pour préparer la révision des *Orientations*. Le groupe de rédaction sera composé d'un expert nommé par chacun des sept membres du Bureau, d'un représentant de chacun des organes consultatifs et, selon les autres compétences requises, de trois autres experts à définir par le Directeur du Centre du patrimoine mondial en consultation avec le Président et d'au moins deux représentants du Centre. Le projet de révision des *Orientations* sera présenté pour discussion et décision à la vingt-cinquième session du Comité à Helsinki (2001). Une réunion supplémentaire pourrait avoir lieu, si besoin est, pour préparer la publication des *Orientations* révisées avant ou après la session du Bureau en avril 2002 et, si nécessaire, à la vingt-sixième session du Comité à Budapest (Hongrie). A titre exceptionnel, le Bureau a décidé d'allouer la somme de 30.000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial en 2001 (Chapitre III – Assistance internationale) pour l'organisation d'une réunion du Groupe de rédaction.